MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES ET DE FOURNITURES

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
1, place du Trocadéro et du 11 novembre
75116 Paris

Marché N°MAPA2026-10

PLASTIFICATION, EQUIPEMENT ET RELIURE DE MONOGRAPHIES ET DE FASCICULES DE PERIODIQUES

Procédure adaptée
(En application du code de la commande publique)

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER – DISPOSITIONS GÉNÉRALES 3

1.1. OBJET DU MARCHE 3
1.2. PROCEDURE DE PASSATION 3
1.3. FORME DU MARCHE – TECHNIQUES D'ACHAT 3
1.4. CET ACTE D'ENGAGEMENT CORRESPOND 3
1.5. DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION(S) 4

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT 4

2.1. IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE 4
2.2. NATURE DU GROUPEMENT ET, EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT, REPARTITION DES PRESTATIONS 6~~7~~

ARTICLE 3 – COMPTE(S) A CREDITER 6~~7~~

ARTICLE 4 – AVANCE 6~~7~~

ARTICLE 5 – REGIME FISCAL LIE AUX PRESTATIONS DU MARCHE 6~~7~~

ARTICLE 6 – SIGNATURE DU MARCHE PAR LE TITULAIRE 7~~8~~

6.1. SIGNATURE DU MARCHE PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL 7~~8~~
6.2. SIGNATURE DU MARCHE EN CAS DE GROUPEMENT 7~~8~~

ARTICLE 7 – SIGNATURE DU MARCHE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR 9~~10~~

7.1. DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET DE SON REPRESENTANT 9~~10~~
7.2. PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS RELATIFS AUX NANTISSEMENT OU CESSIONS DE CREANCES 9~~10~~
7.3. DESIGNATION, ADRESSE, NUMERO DE TELEPHONE DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE 9~~10~~
7.4. SIGNATURE DU MARCHE PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR 9~~10~~

ARTICLE PREMIER – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent contrat est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique, ci-après « CCP ». Le marché est conclu en référence à :

- l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (FCS).

1.1. Objet du marché

Le marché a pour objet des prestations de plastification, d'équipement et de reliure complète pour des monographies et des fascicules de périodiques destinés aux unités documentaires de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

1.2. Procédure de passation

Le marché est conclu à la suite :

- d'une **procédure adaptée** en application de l'article R.2123-1 1° du CCP.

1.3. Forme du marché – Techniques d'achat

En application de l'article R.2162-2 du CCP, le marché MAPA2026-10 est conclu sous la forme d'un accord-cadre qui fixe toutes les stipulations contractuelles, dont les prestations sont réglées à prix unitaires sur la base du bordereau des prix unitaires (BPU), et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

L'accord-cadre est **mono-attributaire**. Il s'exécute dans les limites ci-dessous :

- montant minimum sur la durée totale : sans
- montant maximum sur la durée totale : 180 000€ HT.

Le montant maximum indiqué ci-dessus constitue la limite supérieure des obligations susceptibles d'être mises à la charge du titulaire par le biais des bons de commande. Il ne constitue aucunement un engagement contractuel de commande des prestations.

1.4. Cet acte d'engagement correspond

(Cocher les cases correspondantes)

1. ☒ A l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)* ;

2. ☒ A l'offre de base ;

Le présent acte d'engagement est complété des annexes suivantes le cas échéant :
(Cocher la case correspondante)

☒ Annexe n°1 portant bordereau des prix unitaires (BPU) ;

☐ Annexe n°2 relative aux pouvoirs de signature du mandataire *(en cas de groupement)* ;

☐ Annexe n°3 relative à l'acte spécial de sous-traitance présentée au stade du dépôt de l'offre ;

☐ Annexe n°4 portant réponse à la demande de précision sur la teneur de l'offre ;

☐ Annexe n°5 relative à la mise au point du marché ;

☐ Annexe n°6 relative à l'absence de liens et de conflit d'intérêt ;

1.5. Durée du marché – Reconduction(s)

Durée : Le marché est conclu pour une **durée** de 24 mois à compter de sa date de prise d'effet.

Le marché est reconductible, de manière tacite, 2 fois par périodes successives de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

Le marché public est reconductible : ☒ Oui ☐ Non
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :
- Nombre des reconductions : 2.
- Durée de chaque reconduction en mois : 12.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT

2.1. Identification et engagement du Titulaire ou du groupement Titulaire

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, qui prévalent dans l'ordre ci-après en cas de contradiction entre leurs stipulations :

- Le présent acte d'engagement (AE) et son (ses) annexe(s) :
 - Annexe 1 : le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), et ses annexes le cas échéant :
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, non joint et réputé connu par le Titulaire ;

- Le mémoire technique ;
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché.

Et conformément à leurs clauses,

☐ Le signataire

☐ La Société :
- ☐ Société anonyme (SA) ;
- ☐ Société par actions simplifiée (SAS) ;
- ☐ Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) ;
- ☐ Société à responsabilité limitée (SARL) ;
- ☐ Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL ou SARL unipersonnelle) ;
- ☐ Société en nom collectif (SNC) ;
- ☐ Société en commandite simple (SCS) ;
- ☐ Société en commandite par actions (SCA) ;
- ☐ Société civile professionnelle (SCP) ou Société d'exercice libéral (SEL).

☐ La personne physique, entreprise individuelle :
- ☐ Régime classique ;
- ☐ EIRL ;
- ☐ Micro entrepreneur.

L'entreprise est une

☐ PME (*petite et moyenne entreprise*)
☐ TPE (*petite entreprise ou micro entreprise*) / ☐ Artisan
☐ ETI *(entreprise taille intermédiaire)*
☐ GE (*grande entreprise)*

☐ S'engage, sans réserve, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

- Dénomination sociale : xx
- Adresse du siège (ou de l'établissement chargé de l'exécution du marché le cas échéant) : xx
- Mél : xx
- Tél : xx
- SIRET : xx

☐ Engage sans réserve la société xx sur la base de son offre ;

- Dénomination sociale : xx
- Adresse du siège (ou de l'établissement chargé de l'exécution du marché le cas échéant) : xx
- Mél : xx
- Tél : xx
- SIRET : xx

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent sans réserve, sur la base de l'offre du groupement
(Renseigner pour chaque cotraitant)

- Dénomination sociale : xx

- Adresse du siège ou de l'établissement chargé de l'exécution du marché le cas échéant : xx
- Mél : xx
- Tél : xx
- SIRET : xx

À exécuter les prestations objet du marché :

☒ Aux prix indiqués dans l'annexe 1 au présent document portant bordereau des prix unitaires.

2.2. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Conjoint OU ☐ Solidaire
(Les membres du groupement, conjoint, indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	***Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint***	
	Nature de la prestation	**Montant en € HT de la prestation**

ARTICLE 3 – COMPTE(S) A CREDITER

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal. En cas de groupement conjoint, joindre un RIB ou RIP de chaque cotraitant)

ARTICLE 4 – AVANCE

Sans objet : le marché ne donne pas lieu au versement d'une avance.

ARTICLE 5 – REGIME FISCAL LIE AUX PRESTATIONS DU MARCHE

(Le Titulaire s'informe directement auprès de son service comptable)

Le Titulaire a opté pour le régime des débits : ☐ Oui ☐ Non

Le Titulaire coche le ou les taux de TVA applicable(s) aux prestations objets du marché :

☐ 20 % (art. 278 du code général des impôts) ;

☐ 10 % (art. 278 bis et suivants du CGI) ;

☐ 5,5 % (art. 278-0 bis et suivants du CGI) ;

☐ 2,1 % (art. 281 quater et suivants du CGI).

Le cotraitant (indiquer la dénomination sociale) a opté pour le régime des débits : ☐ Oui ☐ Non
Le cotraitant (indiquer la dénomination sociale) coche le ou les taux de TVA applicable(s) aux produits objets du marché :

☐ 20 % (art. 278 du code général des impôts) ;

☐ 10 % (art. 278 bis et suivants du CGI) ;

☐ 5,5 % (art. 278-0 bis et suivants du CGI) ;

☐ 2,1 % (art. 281 quater et suivants du CGI).

ARTICLE 6 – SIGNATURE DU MARCHE PAR LE TITULAIRE

La signature du présent acte d'engagement n'est pas exigée au dépôt de l'offre ; seul l'attributaire sera invité à le signer électroniquement.

Après avoir lu et approuvé sans réserve les clauses du marché, j'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup de l'une des exclusions découlant des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du CCP :

6.1. Signature du marché par le Titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

6.2. Signature du marché en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

- Dénomination sociale : xx
- Adresse du siège ou de l'établissement chargé de l'exécution du marché le cas échéant : xx
- Mél : xx
- Tél : xx
- SIRET : xx

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Conjoint OU ☐ Solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document dans le cas où ces documents n'auraient pas été transmis dans l'offre)

☐ Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document dans le cas où ces documents n'auraient pas été transmis dans l'offre)

☐ Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(Hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

☐ Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	**Lieu et date de signature**	**Signature**

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 7 – SIGNATURE DU MARCHE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

7.1. Désignation du pouvoir adjudicateur et de son représentant

La Cité de l'architecture et du patrimoine
Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial (EPIC), ayant son siège social 1, place du Trocadéro et du 11 novembre, 75116 Paris
Inscrit au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 478 184 906

Représenté par : Monsieur Julien BARGETON, Président

7.2. Personne habilitée à donner les renseignements prévus relatifs aux nantissement ou cessions de créances

La personne habilitée à donner les renseignements concernant le nantissement ou la cession créance du marché est Monsieur Julien BARGETON, Président ou son représentant le cas échéant.

La correspondance doit lui être adressée à la Présidence de la Cité – 1, place du Trocadéro et du 11 novembre – 75116 Paris.

7.3. Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

L'agent comptable
Cité de l'architecture et du patrimoine
1, place du Trocadéro et du 11 novembre
75116 Paris

7.4. Signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur

A Paris,

Pour la Cité de l'architecture et du patrimoine

Représentée par son Président

Julien BARGETON
Signature électronique